

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 7 décembre 2022**

---

Communication n° 38/12.2022

Objet: vente de la villa du chemin de la Damaz 86

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité et Pro Senectute Vaud ont vendu la villa située au chemin de la Damaz 86 qui leur avait été léguée par feu Marlies von Schallen.

Au final, cette donation a rapporté Fr. 1'509'549.20 à la Commune. Cette somme sera utilisée, conformément aux vœux de la légataire, soit exclusivement en faveur des personnes âgées se trouvant dans le besoin et/ou pour la création d'un établissement médico-social sur la Commune de Saint-Prex ou équivalent.

La Municipalité

Saint-Prex, le 7 décembre 2022/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75*